

le dehors de la paroisse. Les deux tiers au moins de la paroisse sont réduits à ce triste état et les habitants se verraient dans la dure nécessité de l'abandonner, s'ils n'étaient déchargés des impositions de cette année et des corvées du grand chemin, puisqu'ils travaillent à rétablir les leurs, dont ils ne viendront pas à bout dans un an, même avec le secours de dix paroisses voisines.

La paroisse de Joux est composée de différentes gorges fort resserrées, formant autant de petits ruisseaux qui, en se réunissant, n'en forment qu'un seul au-dessous du village. Du côté du matin, le vallon de Vermaire, celui d'Arcy et toutes les prairies depuis la montagne jusqu'au village de Joux sont tellement dégradées, les prés, pendant l'espace de trois quarts de lieue, coupés du commencement à la fin, quantité d'arbres arrachés et partie des terres, surtout celles nouvellement cultivées sont descendues dans la rivière, avec partie des haies ; au midi, qui comprend le sixième de la paroisse, le quart des foins est emporté dans les prés, et les terres labourées sont entraînées en divers endroits ; à l'occident, le vallon de Chervéron, se terminant au village de ce nom, qui a trois quarts de lieue de longueur, a ses prairies coupées par des ravins et ses terres sont emportées ; au nord, le vallon tenant de la Chapelle, au-dessous du village et au pied de la montagne de Tarare, pendant l'espace d'une lieue et demie, a tous ses prés encore plus dégradés ; c'est un véritable chaos. La perte de la paroisse de Joux est de plus de 50,000 écus et le revenu de chaque particulier est par là diminué, à l'avenir, de deux tiers. Cet exposé est constaté par un procès-verbal dressé par M. Boujot, président en l'élection de Villefranche. En considération de ce désastre, les habitants de Joux demandent un délai d'un an pour acquitter les tailles de cette année, la réduc-